

Quand les humiliations policières visant la jeunesse de Mantes-la-Jolie deviennent le symbole de tout un mouvement social

13 décembre 2018



Communiqué de presse

Mercredi 12 décembre 2018

Quand les humiliations policières visant la jeunesse de Mantes-la-Jolie deviennent le symbole de tout un mouvement social

Pour dénoncer les conditions d'arrestation de plus de 150 lycéen.ne.s à Mantes-la-Jolie, élèves, familles, enseignant.e.s, habitant.e.s et salarié.e.s de la région se sont retrouvé.e.s, à l'appel du Collectif de défense des jeunes du Mantois, ce mercredi 12 décembre pour une marche pleine de dignité et de détermination.

« Nous avons tous et toutes été humilié.e.s »

Sud éducation 78 et son Union syndicale Solidaires 78, comme d'autres syndicats (CGT, FSU, FO) et collectifs, étaient présents afin de témoigner de leur émotion et de leur engagement aux côtés des familles et des jeunes interpellés.

Après une minute pendant laquelle, symboliquement, les participant.e.s se sont à leur tour agenouillé.e.s, mains derrière la tête, cette marche s'est achevée par une très poignante prise de parole de parents et d'élèves ainsi que de leurs avocats.

Plainte pour acte de torture et de barbarie

Une plainte a en effet été déposée visant des faits d'« actes de torture et de barbarie sur mineurs par personne dépositaire de l'autorité publique et en réunion », de « violences sur mineurs de 15 ans et plus par personne dépositaire de l'autorité publique » de « violations de libertés individuelles » et de « diffusion illégale d'images de personnes identifiables mises en cause dans une procédure pénale ».

Contexte ou prétexte ?

Les actes délictueux, potentiellement dangereux pour l'intégrité des personnes à qui nous tenons aussi à témoigner de notre totale solidarité, ont servi de prétexte à cette rafle. Aussi condamnables soient-elles, les exactions commises en marge de la mobilisation ne sauraient justifier les dérapages des forces de l'ordre, sauf à vouloir délibérément instaurer, par la terreur et l'avilissement des individus, une situation de non-droit dans les quartiers les plus discriminés. On le sait, l'alibi sécuritaire a toujours été brandi par les Etats policiers, d'hier et d'aujourd'hui. Seule la résistance citoyenne et le respect du droit nous protègent des tentations autoritaires : aucune « excuse sécuritaire » ne tient face au respect des droits fondamentaux des personnes, et encore moins des enfants.

Nous ne tomberons pas dans le piège qui consiste à mettre sur un plan d'équivalence et d'égalité les violences des jeunes, tombant sous le coup de la loi, et celles des représentants de l'État dont le métier est précisément de faire respecter la loi, toute la loi, et la justice. Aucun « contexte » ne peut justifier une remise en question de l'état de droit.

« Plus jamais ça ! », « Trop, c'est trop ! » (propos tenus par les participant.e.s.)

La mobilisation va se poursuivre, avec la même dignité et la même détermination. Nous sommes et resterons solidaires des familles et des enfants, comme nous le sommes de tous ceux et toutes celles qui luttent aujourd'hui et qui sont inquiet.e.s d'une possible remise en question du droit de manifester, principe démocratique fondamental.

Nous réaffirmons donc notre engagement et tout notre soutien aux victimes du 6 décembre et à leurs proches, ainsi que notre admiration pour le travail bénévole et salubre du Collectif de défense des jeunes du Mantois.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Quand-les-humiliations-policieres-visant-la-jeunesse-de-Mantes-la-Jolie>